



Ne pas déconcentrer le chien pendant son travail



Demander la permission avant d'entrer en contact avec le chien



Un chien guide / d'assistance se reconnaît à son harnais ou son dossard



Tenez votre chien en laisse à proximité d'un chien guide / d'assistance

Sélectionnés, sociabilisés, ayant appris l'obéissance et les bonnes manières, ces chiens connaissent bien sûr les commandes de base : assis, debout, couché... Ils doivent revenir au pied dès qu'on les appelle, qu'ils soient ou non en laisse. Ils ne doivent pas détruire les objets, ne pas monter sur les lits et canapés... Ils apprennent à se soulager aux endroits indiqués, c'est-à-dire souvent dans le caniveau. Ils doivent maîtriser leurs aboiements mais aussi leurs léchages. Ils apprennent à se contrôler en présence de congénères, de personnes connues ou inconnues et d'autres animaux, que ce soit à domicile ou lors de leurs déplacements à l'extérieur. Dès leur pré-éducation, il faut qu'ils aient accès aux lieux ouverts au public pour qu'ils puissent apprendre les bons comportements dans ces lieux. En effet, les chiens ne font pas que répondre à des ordres mais ont aussi une attitude sociale appropriée en toute circonstance.

Après cette période en pré-éducation, les chiens intègrent un programme d'éducation déterminé par leur future spécialisation. Une fois l'éducation du chien terminée, les futurs bénéficiaires ont deux semaines de formation pour apprendre à travailler avec leurs chiens.

Les maîtres et leurs chiens auront régulièrement des visites du centre d'éducation pour vérifier qu'il n'y a pas de problème jusqu'à la retraite du chien¹⁸. Les chiens guides et d'assistance ont donc ce statut particulier reconnu par la loi du fait du cursus exigeant qu'ils ont suivi.

